NOTRE OFFRE DDA MODULABLE (DDA COMPATIBLE)

FORMATIONS RÉGI EMENTAIRES ET OBLIGATOIRES



Formation asynchrone 19 modules de 20 à 45 minutes



2024: sur demande



Compatible

OBJECTIFS

- Répondre aux objectifs de la Directive 2016/97/UE.
- · Connaitre les bonnes pratiques, les obligations d'information et le devoir de conseil, imposés par la directive, auprès de la clientèle et des prospects, dans les activités des établissements financiers.

PUBLIC VISÉ

Tout collaborateur d'établissement distribuant des produits d'assurance et de réassurance ainsi que pour les intermédiaires d'assurance et de réassurance, et leur personnel.

DDA: UNE FORMATION ANNUELLE OBLIGATOIRE DE 15 HEURES

En vigueur depuis le 23 février 2019 (cf. article L. 511-2 du Code des assurances créé par l'ordonnance n° 2018-361 du 16 mai 2018 transposant la directive). L'arrêté du 26 septembre 2018 détaille le contenu de cette formation.



Prérequis

Avoir un socle commun de connaissance sur cette réglementation



Tarifs

Adhérent : 25€ HT par participant

Non adhérent : 30€ HT par

participant

Formule hybride: nous consulter



Méthodes pédagogiques

Exposé théorique | jeux | vidéos | évaluation des connaissances au travers de quiz



Moyens pédagogiques

Modules de formation e-learning disponibles sur la plateforme ASFFOR (assistance technique et pédagogique incluse)

[PROGRAMME]

CONNAÎTRE LE SECRET MÉDICAL ET LA CONVENTION AERAS - 40 min

IDENTIFIER LES RÉCLAMATIONS - 20 min

APPRÉHENDER LA VENTE À DISTANCE - 30 min

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE RELATIF AUX PRATIQUES COMMERCIALES ET AU DEVOIR DE CONSEIL - 25 min

APPROFONDIR LES MODALITÉS DE DISTRIBUTION DES

PRODUITS D'ASSURANCE - 35 min

DÉCOUVRIR LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE EIDAS - 30 min

MAÎTRISER LA GOUVERNANCE ET LA SURVEILLANCE DES PRODUITS D'ASSURANCE - 30 min

ADAPTER LA COMMERCIALISATION À L'OFFRE - 30 min

IDENTIFIER LE RÔLE ET LES ATTENTES DE L'ACPR EN

MATIÈRE DE PROTECTION DE LA CLIENTÈLE - 30 min

APPROFONDIR LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE EN ASSURANCE - 30 min

LES FONDAMENTAUX DE L'ASSURANCE - 2 PARTIES - 1h20

LA DIRECTIVE SUR LA DISTRIBUTION D'ASSURANCE (DDA) -

2 PARTIES - 45 min

COMPRENDRE UN CONTRAT D'ASSURANCE - 30 min

LA COMMUNICATION CLIENT AU SERVICE DU DEVOIR DE

CONSEIL - 25 min

POSTURE COMMERCIALE ET COMPORTEMENTS À L'ÈRE DE

LA DDA - 35 min

LA RELATION CLIENT À L'ÈRE DE LA DDA - 25 min

INTÉRÊT DE L'ASSURANCE DANS LES PRODUITS FINANCIERS - 45 min

LES PRODUITS D'ASSURANCE - 40 min

LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR À L'ÈRE DE LA DDA -35 min